

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

N° : **R-4196-2022**
(R-4169-2021, phase 1)

**REGROUPEMENT NATIONAL DES
CONSEILS RÉGIONAUX DE
L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

Demandeur en révision

et

HYDRO-QUÉBEC

et

ÉNERGIR S.E.C.

Intimés

et

OPTION CONSOMMATEURS

Intervenante

DEMANDE DE RÉVISION PARTIELLE DE LA DÉCISION D-2022-061

C O M P A R U T I O N

Nous comparaissons pour l'intervenante Option consommateurs en cette cause sous toutes réserves que de droit.

MONTRÉAL, le 4 juillet 2022

Sarrazin Plourde

SARRAZIN PLOURDE s.a.
Avocats d'Option consommateurs

